

## COMMUNE DE FOURNEAUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué le 28 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

**Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13**

Présents : Jean-François Neyrand, Nicole Pralas-Tricaud, Bernard Charmillon, Paul Chenaud, Marise Girard, Bastien Chaize, Jérôme Dubost, Pascal Gouttenoire, Isabelle Junet, Myriam Maise-Couturier, Daniel Martin, Raphaël Roche et Agnès Roche-Fernandez

Absent excusé :

Absente : Valérie Labrosse

Pouvoir :

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Isabelle Junet comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour :

#### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil du 6 Septembre 2019.
- 2) Création d'un régime de prévoyance pour le personnel communal/Adhésion au contrat groupé du Centre de Gestion de la Loire.
- 3) Décision sur les dépenses imputées au compte fêtes et cérémonies.
- 4) Réflexion sur les investissements 2020 pour préparer les éventuelles demandes de subvention.
- 5) Signature du contrat Enfance Jeunesse et habilitation du maire à le signer.
- 6) Point sur la politique jeunesse et l'action CoPLER.
- 7) Avancement du PLUI.
- 8) Marché d'AMO sur l'aménagement de la Crenille.
- 9) Questions diverses.

#### 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Le projet de procès verbal de la séance du Conseil du 6 Septembre 2019 a été affiché et adressé à tous les conseillers. Aucune remarque n'a été déposée, le procès verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

## **2- CREATION D'UN REGIME DE PREVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL/ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG42)**

Jean François Neyrand rappelle que dans la fonction publique, il existe deux niveaux en matière de prévoyance:

a) un régime d'assurances couvrant la commune de ses obligations liées à l'application du statut de la fonction territoriale, notamment paiement du salaire complet pendant trois mois puis demi-salaire en cas d'arrêt maladie. Aujourd'hui la commune est assurée par Groupama qui rembourse le salaire ou demi salaire des personnes absentes selon la durée de l'absence. Le CDG42 a fait un appel d'offre pour couvrir ce risque. La commune avait décidé le 8 mars dernier de mandater le CDG 42 pour cet appel d'offre en sorte que la commune puisse bénéficier des conditions obtenues. Le taux de cotisation obtenu paraît sensiblement inférieur à celui payé chez Groupama, mais nous n'arrivons pas à comparer les couvertures, le CDG42 n'ayant pas fourni à la commune un projet de police comprenant les garanties. Dans tous les cas notre assurance court jusqu'au 31 décembre 2020 (3 mois de préavis donc trop court pour le 1/1/2020).

b) une participation possible de la commune à une assurance volontaire des salariés communaux les couvrant des risques de baisse de revenus au delà des garanties fournies par le statut de la fonction publique territoriale, essentiellement demi salaire à partir du 3ème mois d'absence, système très pénalisant en cas de problème de santé sérieux. Le CDG42 a fait une consultation groupée également sur cette couverture. Son résultat semble tout à fait intéressant, mais nous n'avons pas participé à cette partie de la consultation, faute de l'avoir su ou faute de l'avoir compris. Aussi sur conseil du CDG42 la commune a t elle écrit au CDG pour demander si elle peut se rattacher à la négociation menée. Si oui, la commune pourra délibérer pour décider de participer à la cotisation volontaire des salariés souhaitant souscrire une couverture.

Dans l'attente d'une réponse du CDG42 sur les différentes questions, le sujet est différé à un prochain conseil.

## **3 – DECISION SUR LES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE FETES ET CEREMONIE**

Un décret du 20 janvier 2016 définit l'ensemble des pièces nécessaires au comptable public pour réaliser les paiements au nom des collectivités. Par application de ce décret, la trésorerie de Saint Germain Laval demande à ce que les collectivités dépendant de son territoire prennent une décision sur l'utilisation du compte « fêtes et cérémonies ».

En dépit de la modicité des sommes imputées à ce budget à Fourneaux - budget 250 euros, consommation 2018, 100 euros- et même si nous avons tous le sentiment sur certaines décisions que l'on se perd dans les détails, il paraît préférable de prendre la décision adéquate.

Il est proposé de retenir le même choix que celui fait par la COPLER en imputant à ce compte les dépenses liées aux inaugurations, cérémonies officielles, fêtes majeures.

Après discussion, le Conseil approuve cette proposition et vote à l'unanimité la décision suivante :

**Réuni le 4 octobre 2019, le Conseil Municipal de Fourneaux, en application du décret du 20 janvier 2016, a décidé d'affecter au compte 6232 « FETES ET CEREMONIES » les dépenses relatives aux inaugurations, cérémonies officielles fêtes majeures.**

#### **4- REFLEXION SUR LES INVESTISSEMENTS 2020 POUR PREPARER LES EVENTUELLES DEMANDES DE SUBVENTION**

Jean François Neyrand rappelle que le conseil doit commencer à réfléchir aux projets qui peuvent être raisonnablement réalisés en 2020 et pour lesquels l'aide du département, de la Région, ou de l'Etat peut être demandée. En effet, les demandes sont à déposer avant la fin de l'année, devis à l'appui.

Voirie : Il semblerait qu'en 2020, il faille réaliser le goudronnage en enrobé du chemin des Terres repoussé cette année.

Le conseil confirme cette orientation. Il demande à ce qu'avant goudronnage la borne à incendie des Terres soit déplacée : sa position actuelle entraîne des dégradations répétées. Il faudrait la positionner sur l'autre côté du chemin.

Par ailleurs, les membres du conseil estiment nécessaire de regarder ce qui eut être fait place de la Groasse. Dans la perspective de la célébration du millénaire en 2020, il faudrait que cette place soit réaménagée. Le Conseil décide de se déplacer sur le terrain samedi 12 octobre à 10 heures pour envisager les différentes solutions à faire chiffrer.

#### Bâtiments :

- Le programme de travaux dans la salle de l'an 9 est important: réfection de l'éclairage de la salle de basket, réfection du sol de la salle de basket, éclairage extérieur, changement de l'évier, modifications de l'installation électrique. Un dossier de demande de subvention sur la réhabilitation de la salle après 20 ans de fonctionnement peut être envisagé. Mais pour le sol, il faudra sans doute trouver un financement spécifique. Certains petits travaux peuvent être réalisés dès 2019 dans le cadre du budget de fonctionnement d'entretien des bâtiments.
- La demande d'enveloppe de solidarité sur le restaurant scolaire comprenait la réfection de la moitié de la toiture. Le travail reste à faire. Mais nous ne pouvons pas demander de subvention sur ce dossier car il est déjà inclus dans la base de la subvention 2019.
- Nous avons des travaux à faire dans les locaux de la MJC, mais ces travaux relèvent plus du fonctionnement.
- Il faudra un jour revoir complètement la toiture de l'église. C'est un gros dossier qui ne peut sûrement pas rentrer dans le budget 2020

En ce qui concerne les bâtiments, le conseil réserve sa décision jusqu'à obtention des devis notamment éclairage et sol de la salle de basket pour lesquels des études sont en cours.

## Projet LA CRENILLE

- Après le marché d'AMO, la commune aura à se prononcer sur le lancement des travaux de réalisation de la viabilisation des lots constructibles de la Crenille. Ceci passera par le dépôt d'un permis d'aménager. La commune pourra se positionner en 2020, et chercher des financements. Ces financements peuvent comprendre une part de subvention même si aujourd'hui il ne semble pas qu'il y ait de programme adapté à la création d'un nouveau quartier.

### **5 – SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET HABILITATION DU MAIRE A LE SIGNER**

Jean-François Neyrand rappelle que l'action en faveur de la jeunesse est aidée par la CAF (caisse d'allocations familiales) et par la MSA pour la part des emplois relevant de cette caisse.

L'essentiel de l'action est aujourd'hui portée par la COPLER, crèches et centre de loisirs, et c'est donc la COPLER qui perçoit l'essentiel des aides. Toutefois, les communes ont conservé l'accueil périscolaire dit ALSH périscolaires et à ce titre la commune de Fourneaux reçoit l'aide de la CAF dans le cadre du contrat enfance.

Les montants envisagés sont en réduction. Pour Fourneaux ils s'élèveraient à :

2019	2020	2021	2022
5 122,39 €	5 001,80 €	4 852,55 €	4 730,77 €

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

**Le Conseil Municipal de Fourneaux, réuni le 4 octobre 2019, a pris connaissance du projet de contrats communs COPLER Communes à signer avec la CAF et la MSA pour le soutien aux actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur les années 2019 à 2022 incluse; il a pris acte des montants à recevoir par la commune au titre de ces quatre années. Il approuve ces contrats en tout point et donne tous pouvoirs au maire pour le signer.**

### **6– POINT SUR LA POLITIQUE JEUNESSE ET L'ACTION COPLER**

Bernard Charmillon rappelle que la Copler a fait réaliser une étude par Territoire Conseil sur la politique jeunesse. Ont participé aux travaux comme représentants de la commune de Fourneaux : Marise Girard, Isabelle Junet, Bernard Charmillon.

Le but était de connaître ce qu'attendaient les élus, les jeunes, les associations sur le territoire dans différents domaines : mobilité, scolarité, emploi, équipement, santé bien être, prévention etc...

Bernard Charmillon rappelle les principaux points de l'étude ; la présentation faite en réunion COPLER sera adressé à chaque conseiller et annexé au présent PV.

Les différents points de conclusion de l'étude donnent lieu à un échange de vues entre conseillers. Cette étude est un point de départ pour déployer éventuellement une action spécifique en faveur de la jeunesse, et tout particulièrement de ceux que l'on ne retrouve plus dans les centres de loisirs ou associations sportives.

## **7 – AVANCEMENT DU PLUI**

Jean François Neyrand indique qu'une conférence des maires a eu lieu le 24 septembre, suivie d'un conseil communautaire le 26 septembre.

Le conseil communautaire a débattu le PADD dans sa nouvelle version. Les principales variations du PADD visent à ajuster orientations et règlements et en particulier à supprimer des orientations qui ne sont pas traduites en règlement, à retirer toute référence au SCOT LOIRE CENTRE, aucun texte de SCOT n'étant à ce jour applicable, et à rappeler que les zones classées en AU sans indice ne seront urbanisables qu'après révision du PLUI (demande de l'Etat).

Le conseil communautaire a arrêté le zonage applicable sur l'ensemble du territoire. Les demandes de dernière minute du maire de Regny n'ont pas été acceptées par le conseil. Par ailleurs le conseil communautaire a adopté le zonage de la commune de Saint Just la Pendue en cohérence avec l'ensemble des discussions tenues entre la COPLER et l'Etat sur ce secteur, mais en divergence avec le dernier courrier reçu du maire de Saint Just.

En ce qui concerne Fourneaux, le zonage correspond aux éléments déjà évoqués, à savoir classement en UC (zone urbanisée) de la parcelle 433 à la Crenille comme les parcelles voisines, classement en AU (à urbaniser) des zones non construites dans le quadrilatère compris entre le chemin de la Font, le lotissement des années 70 et le chemin des Roches, inscription dans ce périmètre d'une zone AUr, constructible en compatibilité avec les orientations contenues dans l'OAP spécifique (opération d'aménagement et de programmation). Une réservation pour création d'une voirie est inscrite au nord des terrains acquis par la commune. Un tramage « jardins » est apposé sur les parcelles situées autour de la sente conduisant de l'église aux terrains acquis par la commune.

Un agrandissement de la zone constructible consacrée à l'économie est prévu autour du site HUGO TAG pour permettre les éventuelles modifications d'implantation qui pourraient se faire à Fourneaux dans le cadre du développement décidé par cette société.

Le Conseil communautaire a pris note qu'une surface de 80 ha environ pourrait être urbanisée sur la durée du PLUI. Cette surface est calculée en utilisant le mode de calcul fait par les services de l'Etat, et elle correspond plutôt à l'artificialisation de terrains : la zone des Jacquins Ouest, déjà aménagée, mais non construite, est considérée comme consommation foncière, de même que toutes les constructions sur des dents creuses existant dans les zones déjà urbanisées.

Il est à noter que cette consommation foncière est en contradiction avec la dernière circulaire du gouvernement qui préconise une consommation foncière nulle dans un but environnemental.

En conclusion, ce PLUI sera soumis au Conseil Communautaire de la CoPLER en Décembre prochain pour approbation.

## **8 – MARCHÉ D'AMO SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CRENILLE**

Sur la vingtaine de dossiers retirés, 5 réponses ont été reçues.

Ces réponses ont été analysées et notées selon les critères retenus dans le règlement de la consultation :

- 30% de la note sur le prix
- 70% de la note sur la technique, dont 20% sur le respect du calendrier et 50% sur la méthodologie.

Ces notes seront soumises à la commission d'appel d'offres convoquée le **jeudi 10 octobre à 20h30**. La Commission décidera s'il y a lieu de passer à l'étape suivante, négociation avec les 3 meilleures propositions et elle choisira les trois propositions sortant en tête en application de la méthode de notation.

Après cette phase de négociation, la commission proposera de retenir un candidat. Cette proposition sera transmise au conseil pour décision.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **CIMETIERE**

Une procédure d'abandon de 20 concessions est lancée. Tout sera matérialisé au cimetière pour la Toussaint (affichage du plan et encarts sur les tombes).

### **MUR DE SOUTÈNEMENT DU CHEMIN DE PASSINGE VERS SALLE AN 9**

Une partie du mur de soutènement du chemin de Passinge au dessus du canal est en très mauvais état. Des travaux de consolidation paraissent nécessaires pour sécuriser le chemin. Il est proposé aux membres du conseil qui le peuvent d'aller examiner les lieux samedi matin après visite de la place de la Groasse, pour définir une solution et demander les devis adaptés.

### **MJC**

Bastien renouvelle les demandes de devis de travaux, restées sans réponse à ce jour.

## AGRIML

Une question est posée par Raphaël Roche sur le projet de transmission de la société AGRI ML installée à Fourneaux. Ce point ne relève pas de la compétence du conseil. Toutefois Jean François Neyrand indique qu'il s'est entretenu de ce sujet à plusieurs reprises avec Marc Labouré. Celui-ci a confirmé l'existence de pourparlers avancés en vue de la transmission de l'activité avec un objectif de date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette transmission permettra le maintien de cette activité à Fourneaux.

Jean François Neyrand indique qu'il prévoit de rencontrer le candidat repreneur pour voir si commune ou Copler, compétente en économie, peuvent l'aider dans la réussite de son projet.

## ECLAIRAGE EXTERIEUR

Une question est posée par Raphaël Roche sur l'éclairage quotidien du parking bas de la salle de l'an 9. Bernard Charmillon explique que l'extension de l'éclairage public au chemin de Passage s'est faite en retenant la formule la plus simple : relier cette extension à l'éclairage public de la salle. La salle est utilisée pratiquement tous les jours par des manifestations ou des entraînements sportifs; la solution retenue permet d'assurer la sécurité des usagers, notamment des plus jeunes. L'éclairage du parking est fait avec des LEDs peu consommatrices d'électricité. Il s'éteint avec l'éclairage public à 23 heures sauf vendredi samedi et veilles de fêtes.

Myriam Couturier rappelle qu'il n'y a pas d'éclairage satisfaisant aux abords de l'école et de la place de la Groasse. Une actualisation des devis sera demandée.

## REUNION DES ASSOCIATIONS

Elle a été fixée au Mardi 22 Octobre à 20H30 à la Mairie.

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Une réunion d'information dans les écoles se déroulera en Octobre et les élections sont prévues en Novembre.

La séance est levée à 23h30.